

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle communautaire, 77, rue Uapakalu à Mashteuiatsh, le mercredi 29 juin 2016 de 11 h 20 à 11 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Administration et finances
  - 3.1 États financiers audités 2015-2016
  - 3.2 Augmentation économique 2016-2017
  - 3.3 Amendement no 3 de l'entente financière 2016-2017 avec AANC et Santé Canada
4. Direction générale
  - 4.1 Prolongation de l'absence du Chef
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, le vice-chef M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 3.1 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

#### RÉSOLUTION N° 6437

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'audit délivré par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'exercice clos au 31 mars 2016 est sans réserve;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'obligation de produire des états financiers audités, et ce, afin de se conformer aux exigences des différents bailleurs de fonds.

IL EST RÉSOLU D'approuver les états financiers audités 2015-2016 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, tels que présentés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner le Chef et la direction générale à signer lesdits documents.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 3.2 AUGMENTATION ÉCONOMIQUE 2016-2017

### RÉSOLUTION N° 6438

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) d'avril 2015 à avril 2016 est de 1,7 %;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une *Politique de rémunération* et une *Grille salariale* qui visent une équité de traitement pour l'ensemble des employés de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'impact financier sur la masse salariale est de 237 366,30 \$ et que l'augmentation économique sera assumée à même l'allocation budgétaire approuvée pour l'exercice au 31 mars 2017.

IL EST RÉSOLU D'indexer la grille salariale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 1,7 %, à compter du 26 juin 2016;

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE ne pas appliquer cette indexation aux élus, considérant les travaux en cours sur la politique de rémunération des élus.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

### 3.3 AMENDEMENT NO 3 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2016-2017 AVEC AANC ET SANTÉ CANADA

#### RÉSOLUTION N° 6439

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, souhaite fournir certains programmes et services aux membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, et ce, jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'AANC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant total de 344 318 \$ pour l'année financière 2016-2017 qui se compose comme suit:

- Un financement de 44 318 \$ relatif à la mise en œuvre du projet de prévention de la violence familiale;
- Un financement de 260 000 \$ pour les correctifs d'infiltrations d'eau dans les écoles Amishk et Kassinu Mamu;
- Un financement de 40 000 \$ pour l'étude préparatoire visant la mise aux normes de la station d'épuration.

IL EST RÉSOLU D'approuver cet amendement et de signer l'entente de financement avec les Affaires autochtones et Nord Canada pour un montant total de 344 318 \$ pour l'année financière 2016-2017, faisant passer celui-ci à 28 418 072 \$;



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.1 PROLONGATION DE L'ABSENCE DU CHEF

#### RÉSOLUTION N° 6440

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le chef Dominique ne peut assumer son rôle et ses responsabilités pour des raisons médicales, et ce, jusqu'au 20 août 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun encadrement formel prévoyant les modalités de délégation lorsque le chef est dans l'incapacité d'assumer son rôle et ses responsabilités en son absence;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux vice-chefs à assumer la délégation des responsabilités du chef et la prise de position des élus du 21 mars 2016, reconfirmée le 15 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh que le leadership politique et l'ensemble des responsabilités habituellement dévolues au chef soient assumées en l'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu d'assurer une stabilité politique en l'absence du chef;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration et la contribution de tous les élus aux responsabilités dévolues aux présentes sont nécessaires.



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

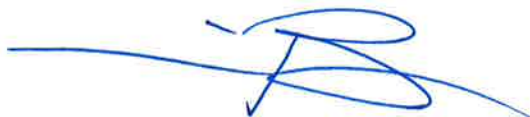
IL EST RÉSOLU de déléguer le rôle et les responsabilités habituellement dévolus au chef, au conseiller, M. Stéphane Germain durant la période d'absence du chef c'est-à-dire jusqu'au 20 août 2016.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité

### 5. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Levée de la réunion à 11 h 25, proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell